

Réforme des diplômes de niveau 3 : avons-nous sauvé nos cinq métiers ???

Pour FO, la CPC du 25 mai dernier, celle qui a entériné la modification des diplômes de niveau 3, confirme ce que nous avons précédemment écrit sur le sujet. À noter toutefois que les collèges employeurs, ou organismes tels UNAFORIS, se sont retrouvés pris au piège d'une réforme dont les contenus ont été modifiés à leur insu au dernier moment par la DGCS et sans aucune concertation. Pour faire simple, ci-joint un tableau explicatif... À vous d'en juger.

Pour les cinq diplômes d'État de niveau 3	Actuellement	Réforme présentée au Conseil d'État pour septembre 2018	Commentaires FO
Sélections : concours d'entrée	Concours	<ul style="list-style-type: none"> Entrée dans le processus via Parcoursup. Uniformisation des sélections qui se fait sur dossier et un entretien. Plus de spécificité technique exigée pour les ETS. Plus de concours écrit. 	<ul style="list-style-type: none"> L'individualisation des concours d'entrée en fonction des critères spécifiques à chaque école : développement des stratégies d'entrée et d'Écoles (pour attirer les candidats).
Référentiels	Des référentiels métiers, compétences et de certifications spécifiques à chaque métier	Des référentiels métiers maintenus, mais uniformisation aux 3/4 des référentiels de compétences et de certification.	<ul style="list-style-type: none"> Trois blocs de compétences transversales permettront de définir communément le travailleur social et d'aller progressivement vers une réduction de l'identité de métier, voire des métiers, tout court, même s'il reste encore quelques compétences différentes.
Contenus de formation	Des cours et TD spécifiques	Des cours communs avec des connaissances dites « communes » ou « partagées ».	<ul style="list-style-type: none"> Cours communs et partenariat avec les universités pour les disciplines en sciences humaines : réduction de la capacité d'enseignement des écoles en travail social. Réduction drastique du nombre de formateurs. Perte progressive de la transmission de l'identité de métier.
Stages	Des stages longs (plus de huit semaines) dès la première année	Des stages courts (au moins huit semaines ou deux fois quatre semaines en première année) et de nouvelles « mises en situation professionnelles ».	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'exigence de 60 semaines de stages sur trois ans de formation. Mais ces stages peuvent être découpés sur des temps de huit semaines. Si l'école décide de passer à 8 semaines en 1^{ère} année, pas de gratification et on détruit l'alternance de professionnalisation par un stage court en première année.
Certification : passage des diplômes d'État	Examens organisés par les rectorats avec des livrets de formations spécifiques à chaque métier, avec évaluation majeure des lieux de stage.	<ul style="list-style-type: none"> Examens (sauf le mémoire) organisés par les Écoles avec un jury composé d' 1 universitaire ou formateur et d'1 professionnel. Un livret de formation uniformisé hormis quelques compétences, et rempli majoritairement par les instituts de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les universitaires participent à l'examen. Les passages d'examens sont locaux et s'effectuent durant la formation. Perte d'objectivité des formateurs faisant passer les examens. Individualisation des diplômes d'État. Les écoles entrent en concurrence. Les professionnels de terrains très peu impliqués dans les évaluations de stage pour la certification particulièrement sur la première année de formation.
Niveaux de reconnaissance	Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> Niveau 2 . Passerelle master et entrée dans le processus universitaire européen (Licence, Master, Doctorat). 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de rétroactivité envisagée. Niveau non inscrit dans les conventions collectives. Taux d'employabilité réduit. Ce niveau est destiné à remplacer à moindre coût les cadres intermédiaires. « Universitarisation » une étape pour une absorption par l'université ?